

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commentaires de la CSL sur les recommandations européennes concernant le programme de stabilité et de croissance luxembourgeois

Le 30 avril 2021, le Luxembourg a présenté son programme de stabilité et de croissance pour 2021 (PSC 2021) qui dresse un premier bilan de la performance économique de l'année 2020 et projette les perspectives économiques et budgétaires à moyen terme sur la période 2021-2025. Conformément aux règles européennes, la Commission européenne (CE) a publié en date du 2 juin 2021 sa recommandation de recommandation du Conseil portant avis du Conseil sur le PSC du Luxembourg pour 2021.

Les perspectives économiques à court terme

Dans son avis, la CE et le Conseil confirment généralement les prévisions économiques et budgétaires très optimistes avancées par les auteurs du PCS 2021 concernant différents indicateurs macroéconomiques – un retour vers la croissance du PIB réel, des finances publiques qui se rapprochent de l'équilibre ainsi qu'une dette souveraine qui se stabilise largement en dessous de la limite de 30% du PIB.

Notons que les projections plus récentes telles que les prévisions du printemps 2021 de la CE et notamment celles du STATEC publiées dans le cadre de la note de conjoncture 1/2021 dépassent le PCS 2021 en optimisme et tablent sur une relance encore nettement plus dynamique.

Les trois recommandations du Conseil

1) La Chambre des salariés soutient la 1ère recommandation qui propose au Luxembourg de suivre, en 2022, « une orientation budgétaire propre à soutenir l'activité économique incluant notamment l'impulsion fournie par la facilité pour la reprise et la résilience, et de préserver les investissements financés au niveau national ».

En effet, vu les perspectives économiques favorables, il appert que le Luxembourg ne présente que de faibles risques en matière de viabilité budgétaire. En conséquence, le gouvernement doit continuer à soutenir l'activité économique afin de garantir une sortie efficace de la crise.

En plus, en vue d'éviter toute sorte de destruction permanente du tissu économique luxembourgeois, les aides financières étatiques au profit des secteurs économiques vulnérables doivent être maintenues et le « Phase Out » doit être organisé de manière progressive et en ligne avec l'évolution de la pandémie.

La crise économique a fait chuter les revenus de nombreux ménages moins aisés. En plus, la consommation privée jouera un rôle primaire dans la relance de l'économie luxembourgeoise. Il est désormais indispensable tant d'un point de vue social qu'économique de lancer des mesures politiques bien ciblées qui renforcent le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu.

2) S'il est à saluer que la 2ème recommandation propose de « renforcer les investissements pour stimuler le potentiel de croissance », elle conseille également de « mener une politique budgétaire qui vise à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme » lorsque les conditions économiques le permettront.

La Chambre des salariés est convaincue qu'une réactivation précoce des différentes contraintes budgétaires tel que l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) ainsi qu'un retour prématuré à une politique budgétaire prudente constituerait une entrave à une relance économique efficace.

Tout au contraire, vu les défis importants qui persistent, le Luxembourg doit continuer à mener une politique expansionniste à moyen terme tout en stimulant les investissements dans les deux secteurs indissociables que sont le social et l'écologie.

3) La 3ème recommandation porte entre autres sur les réformes structurelles à envisager concernant les systèmes de santé et de protection sociale pour tous. À part de garantir la viabilité à long terme, il est recommandé au Luxembourg de renforcer la couverture et l'adéquation desdits régimes.

Le $16^{\grave{e}me}$ principe clé du socle européen des droits sociaux stipule que « toute personne a le droit d'accéder en temps utile à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité ». Cependant, au Luxembourg, nombreuses personnes pauvres, seules et mal-logées restent actuellement exclues des soins et de l'assurance maladie. À titre d'exemple, selon le rapport d'activité de 2019 de l'organisation *Médecins du Monde*, parmi les 884 personnes ayant reçu un suivi médical en 2019, 79% n'ont eu aucune couverture de santé.

Dans la lutte contre cette situation précaire et afin de rendre notre système de santé plus solidaire et inclusif, il est absolument nécessaire d'introduire une couverture sanitaire universelle.

En ce qui concerne l'adéquation de l'assurance maladie, il est indispensable d'élargir la liste des prestations remboursables et de l'adapter continuellement aux besoins de notre société.

De manière similaire, il faut améliorer le régime général d'assurance pension. En effet, le $15^{\mathrm{ème}}$ principe clé du socle européen des droits sociaux déclare que « toute personnes d'âge avancé a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité ». Il faut éviter à tout prix que les retraités aux pensions modestes se retrouvent dans des situations précaires et risquent de tomber dans la pauvreté.

Or, il est évident que dans le contexte luxembourgeois, la pension minimale est trop faible ; la CSL vient de déposer une proposition de loi visant à l'augmenter de manière structurelle ce qui bénéficierait surtout aux femmes. Des améliorations s'imposent également au niveau de la prise en compte des périodes de formation.

Finalement, les améliorations doivent se faire dans le cadre des régimes publics existants ; la CSL se prononce contre toute velléité de commercialisation des prestations de la Sécurité sociale.

Luxembourg, le 24.06.2021

Communiqué N°5